

LSDH-GE



Ligue Suisse des Droits humains - Genève

Rue des Savoises 15 - 1205 Genève
lsdh.geneve@gmail.com – lsdh-ge.ch

Lettre ouverte aux
gouvernements des cantons
d'Argovie, de Berne, de Glaris, de
Fribourg, de Schaffhouse, de
Soleure, de Thurgovie, d'Uri, de
Zoug et de Zurich

Genève, le 4 novembre 2025

Concerne : Refus d'accueillir des enfants gazaouis blessés

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

La Ligue Suisse des Droits Humains – Genève (LSDH-GE) a appris par voie de presse le refus des gouvernements cantonaux d'Argovie, de Berne, de Glaris, de Fribourg, de Schaffhouse, de Soleure, de Thurgovie, d'Uri, de Zoug et de Zurich d'accueillir des enfants gazaouis blessés dans les hôpitaux cantonaux.

Ce refus intervient alors que le génocide du peuple palestinien et les atrocités commises à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés par l'armée israélienne sont établis et documentés depuis plus de deux ans. A l'heure actuelle, l'OMS recense 66'000 mort.e.s et 170'000 blessé.e.s. Un quart des survivant.e.s souffre de blessures graves. Le système de santé a été en grande partie détruit. L'OMS estime que 15'600 personnes, dont 3'800 enfants, nécessitent une évacuation médicale urgente.

Depuis la fin de l'année 2023, les pays voisins et de la région ont accueilli 6'890 patient.e.s palestinien.ne.s, l'Union européenne 299.

Dans ce contexte, la Confédération suisse s'est timidement engagée à accueillir vingt enfants gazaouis blessés. C'est un nombre dérisoire au vu des besoins réels de la population gazaouie. Dérisoire également en comparaison avec nos voisins, notamment italiens, qui ont d'ores et déjà accueilli 196 enfants.

Le refus opposé par vos gouvernements cantonaux choque. De par sa dimension morale d'abord. Quelle société peut continuer à revendiquer des valeurs de solidarité, d'ouverture au monde et de responsabilité envers les générations futures, citées en préambule de notre Constitution fédérale, quand elle refuse d'accueillir des enfants blessés victimes d'un génocide ?

Au-delà du respect des considérations d'humanité qui doivent nécessairement sous-tendre un Etat de droit, la Suisse a l'obligation de mettre en œuvre le droit international humanitaire et les droits fondamentaux. Les enfants gazaouis sont des personnes protégées au sens de la 4^e Convention de Genève, dont la Suisse est dépositaire et qui, à ce titre, est chargée de veiller à sa bonne application. Comment dans ces circonstances comprendre que des gouvernements cantonaux refusent d'honorer la tradition humanitaire de la Suisse, en particulier s'agissant d'enfants victimes de crimes internationaux aussi graves ?

Dans ce contexte, le refus d'accueillir vingt enfants blessés, soit de prendre part à l'une des rares actions concrètes de la Confédération pour venir en aide aux victimes du génocide, est non seulement particulièrement inique et indigne, mais revêt de surcroît une portée symbolique qu'il convient de souligner. Il s'agit en effet ni plus ni moins pour vos gouvernements que d'inviter les autorités fédérales à perpétuer leur inaction coupable face aux crimes internationaux perpétrés par l'Etat d'Israël à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés.

La LSDH-GE appelle ainsi vos gouvernements à reconsidérer sans délai leur décision et à accepter d'accueillir des enfants palestiniens blessés afin que ceux-ci puissent bénéficier des soins dont ils ont besoin.

Dans l'attente des suites que la présente comporte, nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la LSDH-GE :

Marc Morel, coprésident

Elisa Mugny, membre